

A Renens, la taxe au sac... c'est pour bientôt!

Chaque bâtiment doit être équipé de conteneurs adéquats pour trier les ordures ménagères, le papier/carton, le verre et les déchets organiques!

Dès le
1^{er} juillet
2013



Le conteneur à ordures ménagères vert pour:

- Briques de jus de fruits ou de lait
- Sacs d'aspirateur
- Produits d'hygiène
- Papier et carton souillés
- Chiffons souillés



Le conteneur à papier/carton gris pour:

- Journaux
- Publicité
- Cartons
- Cartons ondulés
- Papier de bureau



Le conteneur à verre bleu pour:

- Bocaux (*sans bouchon*)
- Bouteilles vides (*sans bouchon*)
- Verre sans distinction de couleur



Le conteneur à déchets organiques brun pour:

- Gazon et feuilles
- Plantes d'appartement
- Restes de repas crus et cuits
- Epluchures de fruits et de légumes

Pour vous aider à vous préparer,
la Municipalité vous communiquera
régulièrement des conseils sur le
tri des déchets.

A Renens, la taxe au sac... c'est pour bientôt!

Dès le
1^{er} juillet
2013

Chaque bâtiment doit être équipé de conteneurs adéquats pour trier les ordures ménagères, le papier/carton, le verre et les déchets organiques!

Actuellement, la prise en charge en porte-à-porte des déchets des habitants est variable:

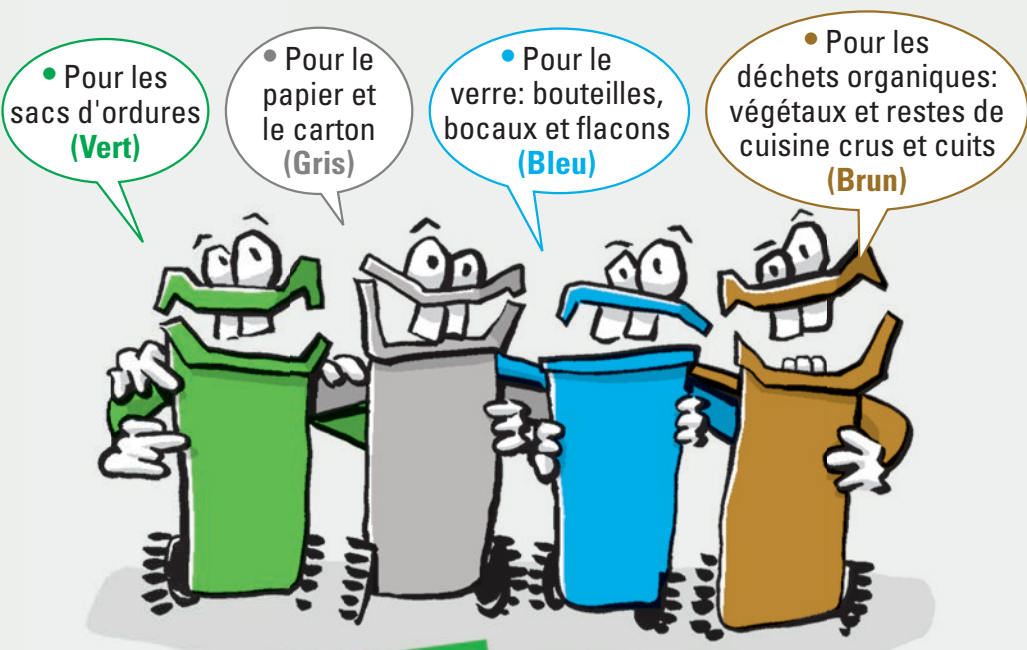
- les ordures ménagères, en sac poubelle, sont déposées à même le trottoir
- le papier/carton en vrac ou ficelé
- le verre des bouteilles dans des récipients de toute sortes, l'ensemble déposé sur la rue.

Dès le 1^{er} juillet, chaque bâtiment devra être équipé de 4 conteneurs adéquats pour le tri de vos déchets collectés en porte-à-porte.

Ainsi, la Municipalité invite chaque propriétaire ou gérance à s'équiper de ces 4 conteneurs. Ceux-ci doivent idéalement trouver une place à l'intérieur des bâtiments. Si cela s'avère impossible, un enclos à conteneurs peut être mis en place avec l'autorisation de la Municipalité.

Le règlement communal en la matière exclut l'entreposage en permanence à proximité ou sur le domaine public. Afin de faciliter l'obtention de ce matériel, nous vous prions de prendre contact avec le

Centre Technique Communal: tél. 021 632 74 02



Un conteneur pour
chaque déchet...
Tri facile!

Renens
VILLE PROPRE
Tél. 021 632 74 02 – www.renens.ch